Méthodologie d'élaboration et de management du Projet d'Etablissement

Organisation

Durée:

4 jours (28 heures)

Lieu:

Intra dans les locaux de l'établissement demandeur ou inter dans les locaux d'Axe Pro Formation, InnoPôle Provence, Route de Pelissanne 13300 Salon de Provence

Tarif

En session inter dans nos locaux: 250€/jour et par participant.
En session intra: nous consulter

Contact

04 90 55 97 91
a.picca@axe-pro.fr

Présentation

Extrait du CASF: «Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en oeuvre d'une forme de participation». Le projet est d'abord une dynamique tant par le processus de production qui associe les parties prenantes que par sa mise en oeuvre qui stimule les équipes. Produit et diffusé, c'est un document de référence pour les équipes et l'ensemble des destinataires. Le projet d'établissement ne peut donc se résumer à un document « papier » dépoussiéré tous les 5 ans…!!!

Objectifs

- Identifier les obligations règlementaires issues du CASF et de la loi du 2 Janvier 2002
- Se saisir de la recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM sur l'élaboration du Projet d'établissement
- Positionner son Projet d'Etablissement dans les objectifs du schéma départemental gérontologique et dans la logique des 5 ans
    - Schéma = 5 ans
    - Projet d'Ets = 5 ans
    - Evaluation interne = 5 ans
    - Autorisation de fonctionnement = 15 ans (3x5 ans)
- Développer les outils nécessaires à l'analyse des besoins des personnes accueillies
- Définir des objectifs évaluables et conformes aux besoins identifiés
- Permettre à l'établissement d'élaborer ou de mettre à jour les projets d'établissement, de vie et de soins, de les mettre en œuvre et de les évaluer régulièrement
- Inscrire le financement du projet dans les objectifs du CPOM ou de la convention tripartite
- Manager et fédérer les acteurs autour du projet

Public concerné

Directeurs d'organisme gestionnaire, directeurs d'établissement et de service, chefs de service et cadres responsables «évaluation et qualité», responsable de secteur ainsi que tous professionnels impliqués dans la démarche.

Pré-requis

Aucun

Délais d'accès

15 jours avant le début de la session

Profil Intervenant

Consultant Expert qualité

Formation - Conseil Accompagnement
www.axe-pro.fr

Innopôle Provence,
Route de Pelissane
13300 Salon de Provence
Tél.: 04-90-55-97-91
Courriel : **contact@axe-pro.fr**

Organisme de formation déclaré sous le N° 93 130 722 413
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Habilitation ANESM N° H2011-07-779
Organisme de Développement Professionnel Continu (DPC)

Version du document
03 avril 2024

Contenu du programme

- Ouverture de la session
- Présentation de l'intervenant, des participants et du thème
- Réflexion commune sur le contexte règlementaire en EHPAD

- Comprendre les missions de la structure avant de rédiger son projet
  - Le CASF
  - La loi du 2 Janvier 2002
  - Le contexte règlementaire spécifique aux EHPAD

- L'importance de l'évaluation du projet d'établissement dans le cadre du décret 2007-975 sur l'évaluation externe
  - Le projet d'établissement ou de service, objet de l'évaluation sociale et médico-sociale
  - Définition et cadre légal
  - La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM dans le Projet d'Etablissement
  - Le Projet d'Etablissement, outil de communication et de valorisation de la structure

- Contenu attendu d'un Projet d'Etablissement
  - Une identité et des valeurs
  - Une organisation
  - Un projet d'accompagnement

- Méthodologie d'élaboration d'un Projet d'établissement
  - Le comité de pilotage du Projet d'Etablissement, de vie et de soins
  - L'importance de l'évaluation des besoins des personnes accompagnées pour une bonne définition des moyens à mettre en œuvre dans le projet
  - Mise en lien des missions de l'établissement avec les besoins identifiés
  - La définition des objectifs pour assurer la qualité de l'accompagnement
  - La place du Projet de Vie et du Projet de Soins dans le Projet d'Etablissement
  - Définition du plan type du Projet d'Etablissement, de vie et de soins de l'EHPAD
  - Identification des éléments utiles à la réécriture des projets

- Manager le projet
  - Comment inscrire le financement du projet dans les objectifs du CPOM ou de la convention tripartite
  - Quels outils pour manager et fédérer les acteurs autour du projet?
  - La place de la démarche qualité dans le management du projet

- Bilan de fin de session/Questions/Réponses/Evaluation de la formation/Evaluation du transfert des connaissances/Tour de table et expression libre/Expression orale des objectifs de chacun à l'issue de la formation